

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566

25 février 2016

### SOMMAIRE

Abaltex Group S.A. ....	27159	Fondation Faune-Flore, Institut de recherche sur le patrimoine naturel et la biodiversité .....	27136
Aconcagua, S.à r.l. ....	27157	HE Entreprises Lux 2 S.à r.l. ....	27127
Acres Financial, S.à r.l. ....	27168	Henry J. and Erna D. Leir Foundation .....	27127
Amber Holding S.A. ....	27164	Hesfai Corporation S.A. ....	27126
Antin Infrastructure Partners Luxembourg X .....	27137	H.I.G. Luxembourg Holdings 62 S.à r.l. ....	27126
Apolis Sicav-SIF .....	27166	Hines International Fund Management Company S.à r.l. ....	27126
Arab Nation Web System S.à r.l. ....	27154	Hines-Laser Brindley 9 S.à r.l. ....	27127
Artal Holdings Sp. z o.o., Succursale de Luxembourg .....	27156	HSH Nordbank Securities S.A. ....	27128
Avenue Foch Holdings S.à r.l. ....	27149	Ibysco Investments Sàrl .....	27129
Avenue Foch S.à r.l. ....	27152	Inpro Lux S.A. ....	27130
Cetim S.A. ....	27123	International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A. ....	27128
Claudett - Invest S.A. ....	27124	Invest Control-Services Administratifs S.à r.l. ....	27156
ColCastor B S.à r.l. ....	27145	Investment Opportunities S.à r.l. ....	27129
Consys S.A. ....	27155	JS Media s.à r.l. ....	27156
Cristal Lux Services S.A. ....	27124	KDI Luxembourg Sàrl .....	27157
Dani Real Estate .....	27122	Kick Partners S.A. ....	27157
Delos Luxco 2 S.à r.l. ....	27168	Olky International Holding S.A. ....	27161
Emerillo S.à r.l. ....	27123	Swiss Life (Luxembourg) .....	27151
EPF Acquisition Co 46 S.à r.l. ....	27123	Utoky International Holding S.A. ....	27161
EPF Acquisition Co 47 S.à r.l. ....	27124	Van de Velde S.A. ....	27166
EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l. ....	27125	Vespa A S.C.A. ....	27130
Eradis S.A. ....	27125	Willette Corporation S.A. ....	27134
Eumex AG .....	27125		
EyeMet S.à r.l. ....	27122		
EyeMet S.à r.l. ....	27122		

**Dani Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 174.112.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 30 juin 2015*

L'Assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes HMS Fiduciaire Sarl par Fiduciaire Internationale SA, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B34813. Son mandat commence avec le contrôle des comptes au 31 décembre 2014 et prendra fin lors de l'AG de 2018 approuvant les comptes au 31 décembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015204429/13.

(150230402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**EyeMet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 175.774.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 7 septembre 2015 sous seing privé que:

Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 6 rue Jean Monnet, L-2180, immatriculée auprès du Registre du Commerce sous le numéro B166.813, a cédé douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société à M. Emmanuel DOS SANTOS, un individuel privé né le 28 janvier 1967 à Gaia, Portugal, ayant son adresse professionnel à rue Jean Monnet 6, L-2180 Luxembourg.

Suite à ce transfert le capital social est désormais reparti comme suit:

Emmanuel DOS SANTOS: ..... 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015204458/19.

(150230952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**EyeMet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 175.774.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 07 septembre 2015*

Par les résolutions en date du 07 septembre 2015 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Ameo Investment Funds S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 07 septembre 2015; et

- de nommer en tant que gérant unique, prenant effet le 07 septembre 2015, et pour une durée indéterminée, M. Emmanuel DOS SANTOS, un individuel privé, né le 28 janvier 1967 à Gia, Portugal

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Emmanuel DOS SANTOS, gérant unique, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EyeMet Sarl*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015204459/20.

(150230952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Emerillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 200.250.

L'associé unique Fondazione Aw. Fernando Bussolera e Lina Branca Bussolera est immatriculé sous le numéro 490 - pag. 593 avec le Registro Prefettizio delle Persone Giuridiche della provincia di Pavia, en Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17/12/2015.

Référence de publication: 2015204463/12.

(150229688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**EPF Acquisition Co 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 201.032.

*Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 17 décembre 2015*

En date du 17 décembre 2015, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 46 S.à r.l. à la société EPF Acquisition Co 44 S.à r.l.

La société EPF Acquisition Co 44 S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 46 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204471/15.

(150229995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Cetim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.522.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2015*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Eddy HARTUNG, administrateur de sociétés, demeurant au 46, avenue Winston Churchill, B - 1180 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Patrick LEMERLE, administrateur de sociétés, demeurant au 60, avenue Beau-Séjour, B - 1180 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Hugues CISELET, administrateur de sociétés, demeurant au 27, Clé des Champs, B - 1380 Lasne, Belgique.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204386/28.

(150229677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Claudett - Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.591.

—  
En date du 14 décembre 2015, il a été convenu ce qui suit:

La démission de la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur de la société CLAUDETT INVEST S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société AUTONOME DE REVISION, E955, commissaire aux comptes de la société CLAUDETT INVEST S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015204392/15.

(150229658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Cristal Lux Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 150.903.

—  
*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer:

- La société CODEJA S.à r.l ayant son siège à 18-20 rue Michel Rodange L-5670 ALTWIES de son poste de commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer:

- La société CAP AUDIT SARL, RCS B199928, ayant son siège social 3 rue de Turi L-3378 à LIVANGE, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Fait à Livange, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

*L'administrateur*

Référence de publication: 2015204412/18.

(150230527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**EPF Acquisition Co 47 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.013.

—  
*Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 17 décembre 2015*

En date du 17 décembre 2015, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 47 S.à r.l. à la société EPF Acquisition Co 44 S.à r.l..

La société EPF Acquisition Co 44 S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 47 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204472/15.

(150229994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.865.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 4 décembre 2015*

L'Actionnaire accepte la démission du gérant suivant:

- M. Alexis Kamarowsky avec effet au 4 décembre 2015,

L'Actionnaire accepte la nomination du gérant suivant:

- Mr. François Manti, née le 07 octobre 1970 à Algrange (F), avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015204477/18.

(150230388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Eradis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.397.

—  
En date du 8 décembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation d'un administrateur

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer de son mandat d'administrateur:

- Monsieur Adriaanse WILLEM, administrateur de sociétés, né à Badhoevedorp le 14 octobre 1959 demeurant à L-2514 Luxembourg, 15 rue Jean Pierre Sauvage.

2. Nomination d'un nouvel administrateur:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale annuelle appelé à s'exprimer en 2017:

- Monsieur Sébastien THIEBAUT, administrateur de sociétés, né à Metz le 28 décembre 1982 demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

3. Durée du mandat

Le mandat du nouvel administrateur expirera à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est levée et le procès-verbal approuvé après qu'il en eut été donné lecture.

*Pour l'Administration*

Signature

Référence de publication: 2015204479/23.

(150230440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Eumex AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 144.774.

—  
Bei Gelegenheit der gewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 31. März 2014 werden die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars verlängert und enden nach der Jahreshauptversammlung von 2020.

Der Verwaltungsrat stellt sich nun wie folgt zusammen:

- Herr Oliver Schwarz, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in Breifurter Weg 18, D-66440 Blieskastel,

- Herr Ersin Beyazit, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Spichererbergstrasse 72, D-66119 Saarbrücken,

- Herr Jeff Graffe, Verwaltungsratsmitglied, beruflich wohnhaft in 26, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Am 18. September 2015 wird G.T. Fiduciaires S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, zum neuen Kommissar ernannt bis zum Jahre 2020, und ersetzt die ausscheidende G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Dezember 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015204484/21.

(150229507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**H.I.G. Luxembourg Holdings 62 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.713.

En date du 8 décembre 2015, l'associé unique H.I.G. Luxembourg Holdings 63 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Blade Topco S.C.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Blade Topco S.C.A., précité, avec 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204573/14.

(150229946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Hesfai Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.102.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 16 décembre 2015*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 16 décembre 2015, que:

Après avoir constaté que Monsieur Yannick Monardo s'est démis de ses fonctions d'Administrateur de catégorie A, en date du 16 décembre 2015, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Filippo Campailla, employé privé, né à Ferrara (Italie) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 16 décembre 2015, en remplacement de Monsieur Yannick Monardo, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HESFAI CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2015204578/19.

(150230493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015*

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- transférer le siège social de la Société et du fond au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

- transférer l'adresse professionnelle de l'administrateur suivant au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg: Kenneth MacRae

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Hines International Fund Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2015204581/17.

(150230235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Hines-Laser Brindley 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 5.138.513,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.955.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015*

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

- transférer l'adresse professionnelle du gérant suivant au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Jean-Baptiste Willot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Hines-Laser Brindley 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2015204583/16.

(150230082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**HE Entreprises Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.918.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204595/12.

(150230192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Henry J. and Erna D. Leir Foundation, Fondation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 21.

—  
Constituée suivant acte reçu par Maître Marie-Antoine-Paul-Octave-Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 1972, publié au Mémorial C no 108 du 28 juillet 1972.

*Bilan au 31 décembre 2013*

*(exprimé en EUR)*

ACTIF		PASSIF	
Portefeuille . . . . .	1.071.920,17	Excédent d'Actif . . . . .	1.836.0042,81
Comptes Financiers . . . . .	767.073,76	Dettes . . . . .	2.951,12
	<u>1.838.993,93</u>		<u>1.838.993,93</u>

*Compte de recettes et de dépenses*

*(exprimé en EUR)*

DEPENSES		RECETTES	
Frais Généraux . . . . .	34.383,12	Intérêts reçus . . . . .	1.717,53
Subventions payées . . . . .	80.000,00	Rev. s/Portefeuille . . . . .	0,83
Corr. de val. mobilières . . . . .	186,99	Différence de change . . . . .	40.549,40
	<u>114.570,11</u>	Excédent des dépenses . . . . .	72.302,35
			<u>114.570,11</u>

*Budget de l'exercice 2014  
(exprimé en EUR)*

DEPENSES		RECETTES	
Frais Généraux .....	25.000,00	Intérêts et Div. ....	7.000,00
Subventions .....	40.000,00	Excédent .....	58.000,00
	<u>65.000,00</u>		<u>65.000,00</u>

*CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- M. Jacques LOESCH, Président du Conseil d'Administration
- M. Arthur HOFFMAN, Administrateur
- M. Lucien DALSCHEID, Administrateur
- M. Paul-Henri MEYERS, Administrateur
- Mme Mady MOYSE-JACOB, Administrateur
- Mlle Margot GIBIS, Administrateur
- M. Tom LOESCH, Administrateur
- M. Alain MEYER, Administrateur

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015204596/42.

(150229719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

*Auszug aus dem Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 4. Dezember 2015*

Aus dem Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung geht hervor, dass Herr Thomas Rabehl, Managing Director, Global Head Compliance der HSH Nordbank AG, Hamburg/Kiel, geboren am 10. Mai 1965 in Hamburg, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, 20095 Hamburg, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, mit Wirkung zum 4. Dezember 2015 zum Mitglied des Verwaltungsrates der HSH Nordbank Securities SA. bestellt wurde.

Die EZB hat der Ernennung mit Schreiben vom 26.11.2015 zugestimmt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Dezember 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Franz-Josef Glauben / Carsten Bäcker

*Managing Director / Managing Director*

Référence de publication: 2015204608/18.

(150230504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.683.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2015.*

*Première résolution*

L'assemblée constate que les mandats d'administrateurs Monsieur San LUCKTONG, né le 12 septembre 1962 à Bangkok, demeurant professionnellement 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, Monsieur Francesco TETTI, né le 6 août 1973 à Rome, demeurant professionnellement 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg et Monsieur Essam MOHAMED ALY HANAFY, né le 23 mai 1951 à Cairo (Egypte), demeurant professionnellement 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, sont arrivés à échéance et décide de les renouveler pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur-délégué Monsieur San LUCKTONG, né le 12 septembre 1962 à Bangkok, demeurant professionnellement 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015204624/30.

(150229538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Investment Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.396.

—  
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De prendre acte des démissions de Madame Shakhzoda Akhmedjanova et de Monsieur Rohan Maxwell, en tant que Gérants de la Société avec effet au 17 décembre 2015;

- De nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société, avec effet au 17 décembre 2015, pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Abdelkader Derrouiche, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala, Algérie, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* Madame Emilie Lamy, née le 19 septembre 1984, à Laxou, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

\* Monsieur Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015204627/24.

(150230087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Ibysco Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 200.331.

—  
En date du 07 décembre 2015 les associés de la société IBYSCO INVESTMENTS SARL ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant A pour une durée illimitée:

- Monsieur Michele GIRAUDO, Event Marketing Manager, né le 09.02.1990 à Torino (Italie), demeurant à CH-1009 Pully, 5B, Chemin du Manoir

2. Est nommé gérant B pour une durée illimitée:

- Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économétriques, née à Luxembourg, le 07/10/1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015204629/17.

(150229721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Inpro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.898.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 12 Mars 2015*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Gilbert JOST, administrateur de sociétés, né le 20 Juin 1952 à Schiffflange, demeurant au 76 Rue Haard L-4970 Bettange-sur-Mess.

- SGF INTERNATIONAL SA., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B6466, avec siège social au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

- SUPRIMMO SA., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B56846, avec siège social au 76 Rue Haard L-4970 Bettange-sur-Mess.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- IG INVESTMENTS S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B66562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2021.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Gilbert JOST, pré-qualifié aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2021.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2015204641/27.

(150229469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

—  
L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L- 1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 29 octobre 2015.

Les dites décisions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT-SIX EUROS ET TRENTE-CINQ CENTS (EUR 175.726,35) composé de deux millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-sept (2.292.587) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une

(2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), de un million huit cent vingt mille sept cent quinze (1.820.715) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'investisseur ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 7 février 2013 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 29 octobre 2015 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET TRENTE-SEPT CENTIMES (EUR 1.382,37) en vue de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT-SIX EUROS ET TRENTE-CINQ CENTIMES (EUR 175.726,35) à CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTIMES (EUR 177.108,72) par la création de:

a) TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (36.849) Actions d'Investisseur de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de QUATRE-VINGT- QUATORZE MILLE CENT ONZE EUROS ET SOIXANTE-CENTIMES (EUR 94.111,60) à souscrire et à libérer intégralement en nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et par la création de TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENT DOUZE (33.712) Actions d'Investisseur de Classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de QUATRE-VINGT-SIX MILLE CENT SEPT EUROS ET HUIT CENTIMES (EUR 86.107,08) à souscrire et à libérer intégralement en nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

b) SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (67.676) Actions d'Investisseur de Classe A nouvelles, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET VINGT-SIX CENTIMES (EUR 172.849,26) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 41, Avenue George V, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

\* de sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf (7.489) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille cent vingt-huit Euros et trente-huit centimes (EUR 19.128,38),

\* de six mille huit cent cinquante-deux (6.852) actions d'investisseur de Classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de dix-sept mille cinq cent un Euros et quarante-quatre centimes (EUR 17.501,44),

\* de treize mille sept cent cinquante-cinq (13.755) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq mille cent trente et un Euros et quarante-cinq centimes (EUR 35.131,45);

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141,

\* de quatorze mille neuf cent soixante-dix-neuf (14.979) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de trente-huit mille deux cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 38.256,75):

- \* de treize mille sept cent cinq (13.705) actions d'investisseur de Classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq mille deux Euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 35.002,87),
- \* de vingt-sept mille cinq cent dix (27.510) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix mille deux cent soixante-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 70.262,90);
  - AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social au 41, Avenue George V, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,
- \* de neuf mille neuf cent quatre-vingt-six (9.986) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq mille cinq cent quatre Euros et cinquante centimes (EUR 25.504,50),
- \* de neuf mille cent trente-six (9.136) actions d'investisseur de classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois mille trois cent trente-cinq Euros et vingt-cinq centimes (EUR 23.335,25),
- \* de dix-huit mille trois cent quarante (18.340) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-six mille huit cent quarante-deux Euros et soixante centimes (EUR 46.842,60);
  - PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,
- \* de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille cinq cent cinquante Euros et quarante-cinq Centimes (EUR 2.550,45),
- \* de neuf cent quatorze (914) actions d'investisseur de Classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent trente-trois Euros et cinquante-deux centimes (EUR 2.333,52),
- \* de mille huit cent trente-quatre (1.834) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre mille six cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-six centimes (EUR 4.684,66);
  - FLINVEST, une société de droit français ayant son siège social à F- 75008 Paris, 41 Avenue de Montaigne, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 449 522 390,
- \* de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille cinq cent cinquante Euros et quarante-cinq Centimes (EUR 2.550,45),
- \* de neuf cent quatorze (914) actions d'investisseur de Classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent trente-trois Euros et cinquante-deux centimes (EUR 2.333,52),
- \* de mille huit cent trente-quatre (1.834) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre mille six cent quatre-vingt-quatre Euros et soixante-six centimes (EUR 4.684,66);
  - Monsieur Jean-Valmy NICOLAS pour le compte de sa société, VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 41, Avenue George V, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,
- \* de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille vingt Euros et dix-huit centimes (EUR 1.020,18),
- \* de trois cent soixante-cinq (365) actions d'investisseur de classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent trente-trois Euros et quarante et un centimes (EUR 933,41),
- \* de sept cent trente-quatre (734) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent soixante-treize Euros et soixante-six centimes (EUR 1.873,66);
  - Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F- 75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,
- \* de deux cent cinquante (250) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de six cent trente-sept Euros et soixante et un centimes (EUR 637,61),
- \* de deux cent vingt-huit (228) actions d'investisseur de classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-trois Euros et trente-neuf centimes (EUR 583,39),
- \* de quatre cent cinquante-neuf (459) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille cent soixante et onze Euros et quarante et un centimes (EUR 1.171,41);
  - Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F- 75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de deux cent cinquante (250) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de six cent trente-sept Euros et soixante et un centimes (EUR 637,61),
- \* de deux cent vingt-huit (228) actions d'investisseur de classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-trois Euros et trente-neuf centimes (EUR 583,39);
- \* de quatre cent cinquante-neuf (459) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille cent soixante et onze Euros et quarante et un centimes (EUR 1.171,41);
  - DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 4 à 10 Avenue de la grande Armée, F-75017 Paris,
- \* de mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (1.498) actions d'investisseur de Classe C nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de trois mille huit cent vingt-cinq Euros et soixante-sept centimes (EUR 3.825,67);

\* de mille trois cent soixante-dix (1.370) actions d'investisseur de Classe B nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de trois mille cinq cents Euros et vingt-neuf centimes (EUR 3.500,29),

\* de deux mille sept cent cinquante et une (2.751) actions d'investisseur de Classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de sept mille vingt-six Euros et quarante-neuf centimes (EUR 7.026,49);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, FLINVEST, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les trente-six mille huit cent quarante-neuf (36.849) actions d'investisseur de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-quatorze mille cent onze Euros et soixante centimes (EUR 94.111,60) et les trente-trois mille sept cent douze (33.712) Actions d'Investisseur de Classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-six mille cent sept Euros et huit centimes (EUR 86.107,08) résultant d'une partie de l'augmentation de capital du 29 octobre 2015 ont été souscrites par les souscripteurs pré désignés et libérées intégralement par apport en nature de créances détenues par chaque souscripteur au montant de leur souscription, évalués ensemble à cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-quatre Euros et vingt-neuf centimes (EUR 180.924,29).

La valeur des apports a été rapportée au notaire instrumentant par un rapport délivré par Deloitte Audit, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en date du 6 novembre 2015, et dont la conclusion rédigée en langue anglaise est la suivante:

#### *Conclusion*

“Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 70,561 shares issued with a par value of EUR 0.01 each and the allocation to the share premium account of the Company amounting to an aggregate amount of EUR 180.924,29.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1(5) of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent. It is intended solely for the Board of Directors of the General Partner and the Shareholders of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent.”

Le dit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les soixante-sept mille six cent soixante-seize (67.676) actions d'investisseur de Classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-douze mille huit cent quarante-neuf Euros et vingt-six centimes (EUR 172.849,26) ont été souscrites par les souscripteurs pré désignés et libérées intégralement en numéraire par des versements sur un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cent soixante-treize mille cinq cent vingt-six Euros et deux centimes (EUR 173.526,02) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

#### **Version Française**

##### **« Art. 3. Capital social - Actions.**

###### **3.1 Capital social**

[...]

Le capital souscrit est fixé à CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT HUIT EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (EUR 177.108,72) composé de deux millions trois cent soixante mille deux cent soixante-trois (2.360.263) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent cinquante-huit mille sept cent soixante-treize (2.758.773) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante et une (1.594.761) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur

nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de un million huit cent vingt mille sept cent quinze (1.820.715) actions d'investisseur de classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions d'Investisseur de Classe G»), de deux mille cent six (2.106) actions spécifiques d'investisseur de classe G' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (les «Actions Spécifiques d'Investisseur de Classe G'»), et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

### Version Anglaise

#### 3.1 Share Capital

[...]

The subscribed capital is set at ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHT EURO AND SEVENTY-TWO CENTS (EUR 177,108.72) consisting of two million two hundred and sixty thousand two hundred and sixty-three (2,360,263) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class A Investor Shares”), of two million seven hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-three (2.758,773) Class B Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class B Investor Shares”), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Specific Class B' Shares”), of one million five hundred and ninety-four thousand seven hundred and sixty-one (1.594,761) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class C Investor Shares”), of seven thousand three hundred and ninety-two (7.392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class C' Investor Shares”), of two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2.692.851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class D Investor Shares”), of five thousand fifty-eight (5.058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class D' Investor Shares”), of two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2.449.731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class E Investor Shares”), of three thousand six hundred and fifty-eight (3.658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class E' Investor Shares”), of one million eight hundred twenty thousand seven hundred fifteen (1.820.715) Class G Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class G Investor Shares”), two thousand one hundred and six (2.106) Specific Class G' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Specific Class G' Investor Shares”), and of four million (4.000.000) management shares having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Management Shares”).

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36288. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202127/241.

(150226359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

### **Willette Corporation S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.102.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 53.155.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November,

Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GASTION N.V., a company incorporated under the laws of Curaçao (formerly Netherland Antilles), having its registered office at Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao and registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce and Industry under number 67534 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Willette Corporation S.A., a public limited company (société anonyme), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 53.155 (the Company);

II. the Company has been incorporated on 10 July 1989 pursuant to a deed of Maître Donald Morris Senior, notary residing in Curaçao (Netherland Antilles), and its registered office has been transferred to Luxembourg by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing at Luxembourg, on 10 November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°73 of 12 February 1996. The articles of association of the Company have been amended on 15 May 2009 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1246 of 29 June 2009;

III. the Company’s share capital is set at two million one hundred and two thousand five hundred (2,102,500.-) US dollars represented by one million fifty-one thousand two hundred and fifty (1,051,250) shares with a nominal value of two (2) US dollars each, all entirely subscribed and fully paid up;

IV. the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as the Company’s liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acting as Liquidator is granted with all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law under its sole signature. The Liquidator may, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

*Fourth resolution*

The Liquidator shall realise all the Company’s assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de novembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GASTION N.V., une société constituée et régie sous les lois de Curaçao (anciennement les Antilles Néerlandaises), ayant son siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao et immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Curaçao sous le numéro 67534 (l’Associé Unique).

L’Associé Unique est représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l’Associé Unique en question et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Willette Corporation S.A., une société anonyme, constituée et régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.155 (la Société);

II. Que la Société a été constituée le 10 juillet 1989, suivant acte reçu par Maître Donald Morris Senior, notaire de résidence à Curaçao (anciennement les Antilles Néerlandaises), et son siège social a été transféré à Luxembourg par acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, le 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 73 du 12 février 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1246 du 29 juin 2009;

III. Que le capital social de la Société est fixé à deux millions cent deux mille cinq-cents (2.102.500,-) dollars américains, représenté par un million cinquante et un mille deux cent cinquante (1.051.250) parts sociales ayant une valeur nominale de deux (2) dollars américains chacune, toute entièrement souscrites et payées;

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique agira en tant que liquidateur (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique agissant en tant que Liquidateur aura tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé sous sa responsabilité à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

*Quatrième résolution*

Le Liquidateur procédera dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête de la présente.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28464. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015202142/107.

(150226085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

**Fondation Faune-Flore, Institut de recherche sur le patrimoine naturel et la biodiversité, Fondation.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg G 60.

*Bilan au 31 décembre 2014*

Actif		Passif	
Autres créances diverses . . . . .	12 150,99	Patrimoine . . . . .	49 578,70
Avoirs en banque . . . . .	150 394,18	Résultats reportés . . . . .	-3 238,06
		Résultat de l'exercice . . . . .	8 480,31
		Dettes . . . . .	20 554,65
		Comptes de régularisation . . . . .	87 169,57
	<u>162 545,17</u>		<u>162 545,17</u>

*Compte de résultats au 31 décembre 2014*

Dépenses		Recettes	
Frais généraux . . . . .	3 957,87	Aides Formation-recherche . . . . .	234 637,12
Frais de personnel (AFR) . . . . .	225 333,97	Subside reçu (Ministère) . . . . .	3 000,00
Autres charges exploitation . . . . .	0	Intérêts bancaires créditeurs . . . . .	201,69
Charges financières . . . . .	0	Produits exceptionnels . . . . .	0,00
Charges exceptionnelles . . . . .	66,66		
Bénéfice de l'exercice . . . . .	8 480,31		
	<u>237 838,81</u>		<u>237 838,81</u>

*Budget prévisionnel pour l'exercice 2015*

Dépenses		Recettes	
Frais généraux . . . . .	4 000,00	Aides Formation-recherche . . . . .	144 889,56
Frais de personnel . . . . .	144 889,56	Subsides reçus . . . . .	3 000,00
		Intérêts bancaires créditeurs . . . . .	200,00
		Déficit de l'exercice . . . . .	800,00
	<u>148 889,56</u>		<u>148 889,56</u>

*Le Conseil d'Administration:*

Guy Colling, Lucien Hoffmann, Christian Ries, Sandra Cellina, Edmée Engel, Arno Frising, Jos A. Massard, Claude Meisch, Danièle Murat, Jean-Pierre Schmitz, Jacques Pir, Marianne Hoffmann

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015204522/36.

(150230150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Antin Infrastructure Partners Luxembourg X, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.252.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg IX, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Mrs Mélanie Biessy and Mr José Maria Trias Saladich, duly authorised,

here represented by Me Zofia WHITE, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3<sup>rd</sup> of December 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Antin Infrastructure Partners Luxembourg X" (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

The manager or the board of managers is authorised to render effective such increase of the share capital under the authorised share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 100,000,000 (one hundred million euro) represented by 10,000,000,000 (ten billion) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the insertion of the authorised share capital clause in the present articles of association, to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital.

The board of managers shall decide to issue shares in any of the existing share classes or to create a new class of shares, with or without premium, to be paid up in cash or by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such shares, subject to article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915.

The board of managers is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription under the authorised share capital (including, but not limited to, the determination, in case a new class of share is created, of the underlying investment to which it relates).

Each time the board of managers shall act, or shall be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised under the present Article 6, such share capital increase shall be recorded in a notarial deed acknowledging such increase by a shareholders' meeting at the latest one month after the decision by the board of managers to increase the share capital.

Moreover, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised to issue any instrument convertible or exercisable into shares (including, but not limited to, flow-through convertible bonds) (the Instruments), in any form. Any issue of Instruments may only be made within the limits of the authorised share capital. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of reimbursement or repayment and any other conditions, which may be related to the Instruments.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or by any person to whom signatory authority has been conferred.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, provided at least one A manager and one B manager attending the meeting jointly vote in favour of such a resolution.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg IX, prenamed: 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares.

Total: 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company (the Shareholder) has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four). The Shareholder appoints as managers of the Company with A signatory powers for an unlimited period of time:

- Mrs. Mélanie Biessy, with professional address at professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France; and

- Mrs. Angelika Schöchlin, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France.

The Shareholder appoints as managers of the Company with B signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Jean-François Bouchoms, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg; and

- Mr José Maria Trias Saladich, with professional address at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. The meeting entrusts Mr José Maria Trias Saladich of the daily and administrative management of the Company as from the date of incorporation of the Company, and entitles him to execute by his sole signature any operation and document in relation with the daily and administrative management of the Company, within the limit of EUR 20,000 per operation.

2. The registered office is established at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The Shareholder appoints Deloitte Audit S.à r.l., with registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 67.895, as statutory auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux-mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Antin Infrastructure Partners Luxembourg IX, une société à responsabilité limitée établie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non-encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Mme Mélanie Biessy et M. José Maria Trias Saladich, dûment autorisés, ici représentée par Me Zofia White, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 décembre 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Antin Infrastructure Partners Luxembourg X» (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra être changé à tout moment par la décision de l'associé unique ou de l'assemblée des actionnaires, en accord avec l'article 15 de ces statuts.

Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à effectuer une telle augmentation de capital sous le capital social autorisé, entièrement ou partiellement, de temps à autre, pour toutes les parts sociales autorisées, qui n'ont pas encore été souscrites.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros) représenté par 10.000.000.000 (dix milliards) parts d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé, durant une période de cinq années à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

Le conseil de gérance peut décider d'émettre des parts sociales, avec ou sans prime d'émission, payée en l'espèce ou en apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen. Le conseil de gérance devra accepter les souscriptions pour les parts sociales soumises à l'article 189 de la loi du 10 août 1915.

Le conseil de gérance est autorisé et doit déterminer les conditions de toute souscription sous le capital sociale autorisé (incluant, de manière non limitative, la détermination, en cas de création d'une nouvelle classe de parts sociales, de l'investissement sous-jacent auquel elle se rapporte).

Chaque fois que le conseil de gérance est amené à effectuer une augmentation de capital, tel qu'autorisé sur le présent Article 6, cette augmentation de capital devra être enregistrée dans un acte notarié, au plus tard un mois après la décision du conseil de gérance d'augmenter le capital.

Par ailleurs, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre tous instruments convertibles ou remboursables en parts sociales (incluant, mais pas limité à, des obligations participatives convertibles) (les Instruments), sous quelque forme que ce soit. Toute émission d'Instruments ne peut être faite que dans les limites du capital autorisé. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de remboursement ou toutes autres conditions, qui seraient en relation avec les Instruments.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** En cas d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B, ou par toute personne à qui le pouvoir de signature a été conféré.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants, qui délègue(nt), déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, cette majorité comprenant nécessairement au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur desdites décisions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur d'une telle désignation.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg IX, susmentionné:

1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales.

Total: 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

#### *Évaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre).

Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature A pour une durée indéterminée:

- Mme Mélanie Biessy, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France; et

- Mme Angelika Schöchlin, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France.

Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature B pour une durée indéterminée:

- M. Jean-François Bouchoms, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

- M. José Maria Trias Saladich, avec adresse professionnelle au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'Associé Unique lui confie la gestion journalière et administrative de la Société, pour une durée indéterminée avec effet à compter de la date de constitution de la Société.

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à M. José Maria Trias Saladich d'exécuter par sa seule signature tout acte, opération ou document en relation avec la gestion journalière et administrative de la Société, dans la limite de EUR 20.000 par opération.

2. Le siège social de la société est établi au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Z. White et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28074. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202194/443.

(150228401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**ColCastor B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.990.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ColCastor Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 200.052 (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Ms. Sara Lecomte, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted to be filed with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company ColCastor B S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200 990 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle KOLBACH, notary in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg dated 23 October 2015 (the "Articles"), in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to GBP 12 600 (twelve thousand six hundred Pounds Sterling), divided into 12 600 (twelve thousand six hundred) shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) per share, fully paid up.

3. The appearing party is the sole shareholder of the Company (hereinafter the "Sole Shareholder") as holding the entire share capital of the Company and in this capacity, has full power and authority to take, under the present deed, the decisions relating to the following items:

1. Decision to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

## 2. Miscellaneous.

### *First resolution*

1. The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

" **2. Corporate Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-)

#### *Declaration*

Whereof, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept décembre

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,

#### **A COMPARU**

ColCastor Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 200.052 ((l'Associé Unique),

Représenté aux présentes par Sara Lecomte, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Comparant, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société ColCastorB S.à r.l, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200 990 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Danielle Kolbach Notaire à Redange-sur-Attert, Grand Duché du Luxembourg, le 23 Octobre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12 600 (douze mille six cents Livres Sterling), représenté par 12 600 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

3. Le comparant est l'associé unique de la Société (ci-après désigné «l'Associé Unique») comme détenant l'intégralité du capital social de la Société et a, en cette qualité, tous pouvoirs pour prendre, aux termes du présent acte, les décisions portant sur les points suivants:

1. Décision de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.» et

## 2. Divers.

En considération de ce qui précède, le Comparant requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature, dûs la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21288. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202353/205.

(150227845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**Avenue Foch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.819.

In the year two thousand and fifteen, on the first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lombard Wall Corporate Services Inc., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 1, Wickhams Cay, Mill Mall, Suite 6, VG1110 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1001985,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 13<sup>th</sup>, 2015.

Said proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the name of "Avenue Foch Holdings S.à r.l." (the “Company”), 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.819, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 4<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1774 of July 24<sup>th</sup>, 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

- The Company's capital is currently set at eleven thousand British Pounds Sterling (GBP 11,000), represented by one thousand one hundred (1,100) shares of ten British Pounds Sterling (GBP 10) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of CITADEL ADMINISTRATION S.A. as auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26<sup>th</sup>, 1955 and residing professionally at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint CITADEL ADMINISTRATION S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.456, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to all the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil quinze, le premier décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lombard Wall Corporate Services Inc., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 1, Wickhams Cay, Mill Mall, Suite 6, VG1110 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1001985,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 13 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Avenue Foch Holdings S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.819 (la Société). La Société a été constituée en date du 4 juin 2013, suivant un acte de Maître Martine Schaefer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1774 du 24 juillet 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à onze mille Livres Sterling (11.000,- GBP), représenté par mille cents (1.100) parts sociales de dix Livres Sterling (10,- GBP) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination de CITADEL ADMINISTRATION S.A. comme commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

### *Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Royaume-Uni) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

### *Troisième résolution*

L'Associé unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

### *Quatrième résolution*

L'Associé unique a décidé de nommer CITADEL ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.456, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

### *Cinquième résolution*

L'Associé unique a décidé d'accorder la décharge à tous les gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.  
Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28171. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202203/133.

(150227590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

### **Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

### *Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue le 3 novembre 2015*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver avec effet immédiat (i) le retrait de Mr Stéphane Ayache de la liste des «Délégués à la gestion journalière» et (ii) la nouvelle liste des «Délégués à la gestion journalière».

Sont Inclus dans la nouvelle liste des Délégués à la gestion journalière, Messieurs:

- Beat REICHEN
- David BRANDT
- Loïc LE FOLL
- Bruno GOSSART
- Johan WYNGAERT
- Didier RESCH

- Jean-François BROYARD
- Theodoros IAPONAS
- Rui PINTO

- Conformément aux articles 11 et 12 des statuts et suivant la «politique de signatures» telles qu'approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2012, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg) Société anonyme

Bruno Gossart / Rui Pinto

*Membre du comité de Direction / Membre du Comité de Direction*

Référence de publication: 2015204966/29.

(150230200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Avenue Foch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.894.

In the year two thousand and fifteen, on the first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Avenue Foch Holdings S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.819,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 13<sup>th</sup>, 2015.

Said proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the name of “Avenue Foch S.à r.l.” (the “Company”), 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.894, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 4<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1801 on July 26<sup>th</sup>, 2013. Which Articles of Association have not been amended since.

- The Company's capital is currently set at eleven thousand British Pounds Sterling (GBP 11,000), represented by one thousand one hundred (1,100) shares of ten British Pounds Sterling (GBP 10) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of CITADEL ADMINISTRATION S.A. as auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26<sup>th</sup>, 1955 and residing professionally at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint CITADEL ADMINISTRATION S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.456, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to all the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil quinze, le premier décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avenue Foch Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.819,

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 13 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Avenue Foch S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.894 (la Société). La Société a été constituée en date du 4 juin 2013, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1801 du 26 juillet 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à onze mille Livres Sterling (11.000,- GBP), représenté par mille cents (1.100) parts sociales de dix Livres Sterling (10,- GBP) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination de CITADEL ADMINISTRATION S.A. comme commissaire vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Royaume-Uni) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé unique a décidé de nommer CITADEL ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.456, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé unique a décidé d'accorder la décharge à tous les gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28169. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202204/133.

(150227591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

**Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.571.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Hervé Poncin, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60 Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après «le Mandataire»);

agissant en sa qualité de Mandataire de SIM INVESTMENTS S.A., une société anonyme dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 433, représentée par Monsieur Georges BIBAS, né le 27 août 1945 à Oran (Algérie), et résidant à professionnellement à Fiduciaire LEUBAZ, 14-16 Place Cornavin, CH-1201 Genève (Suisse) en sa qualité d'administrateur unique de la société (ci-après «le Mandant»), suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte;

lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- la société à responsabilité limitée ARAB NATION WEB SYSTEM S.à r.l., ayant son siège social au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duché du Luxembourg) inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 148 571, a été constituée suivant acte reçu le 8 octobre 2009 par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 2119 le 28 octobre 2009, acte modifié pour la dernière fois le 25 mai 2010 par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 1616 le 10 août 2010 (ci-après «la Société»);

II.- le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.500,-eur, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune intégralement libérées;

III.- le Mandant est propriétaire de 100% du capital et des droits de vote de la Société et en qualité d'associé unique, il déclare expressément procéder par la présente à la dissolution immédiate et sans liquidation de la Société;

IV.- dans le cadre de la dissolution sans liquidation de la Société, le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et dans ce respect, il dispose notamment d'un bilan intermédiaire de la Société arrêté à la date des présentes, lequel bilan signé par le Mandataire et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte;

V.- le Mandant en sa qualité d'associé unique de la Société reprend à sa charge l'ensemble du passif et des engagements financiers, présents et futurs, connus et inconnus, ainsi que tous les actifs de la Société respectivement, la Société est dissoute sans préjudice du fait que le Mandant réponde désormais personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes;

VII.- il est procédé à l'annulation du registre d'actionnaires et des parts sociales de la Société dissoute.

VIII.- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hervé Poncin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff:* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202198/53.

(150228224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**Consys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.064.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 23. November 2015 um 16.30 Uhr*

Die Versammlung stellt fest dass der Wohnsitz von Herrn Michael FEIT, Verwaltungsratsmitglied, sich geändert hat in L - 6614 Wasserbillig, 43, Rue du Bocksberg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2015202415/13.

(150228029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**Artal Holdings Sp. z o.o., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.443.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

Le Liquidateur de la Société a décidé, en date du 14 décembre 2015, de liquider la succursale luxembourgeoise de la Société, dont les coordonnées sont les suivantes:

Artal Holdings Sp. Zo.o., Succursale de Luxembourg,  
10-12 avenue Pasteur,  
L-2310 Luxembourg  
numéro d'immatriculation au RCSL: B 109443,  
avec effet le 17 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203286/17.

(150229983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

---

**Invest Control-Services Administratifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 23.230.

Monsieur Emile WIRTZ en sa qualité d'administrateur délégué de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS SARL

Transfert de 20 parts de la société INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS SARL, numéro de registre de commerce B 23230, avec siège social à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, au capital de 50.000,00.-EUR de

INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION

Wickhams Cay 1  
00000 Road Town  
TORTOLA (British Virgin Islands)  
Re. Number 206007

(Cédant)

à

ZYTRON INVESTMENTS SA, SPF  
6, Avenue Guillaume  
L-1650 Luxembourg  
RCB N° 29.945

(Cessionnaire)

Faite et établie à Luxembourg, le 18.12.2014.

E. Wirtz

*Gérant*

Référence de publication: 2015204646/26.

(150229917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**JS Media s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 157.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 17/12/2015.

Référence de publication: 2015204656/10.

(150230149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

---

**Kick Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 175.530.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 novembre 2014 a décidé de:

- renouveler M. Hans-Jürgen SCHMITZ, né le 18 juillet 1964 à Rheinbach (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II, dans ses fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019;
- renouveler M. Willibrord EHSES, né le 12 avril 1963 à Zeltingen-Rachtig (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II, dans ses fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019;
- renouveler M. Rawad KASSIS, né le 15 juin 1981 à Zalka (Liban), demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II, dans ses fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019;
- renouveler la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, est renouvelée dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Howald, le 14 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015204662/24.

(150230407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**KDI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 161.660.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 16 janvier 2015*

En date du 16 janvier 2015, l'associé unique a pris connaissance de la démission de Johan Dejans, en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a pris connaissance de la nomination de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B103336, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015204667/19.

(150230089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Aconcagua, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.280.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hospiteum Corporation, a public limited liability company organized under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 395397 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in the Company;
- the Company was incorporated on June 3, 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1986 of August 16, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation;
- the Company's share capital is set nineteen thousand nine hundred United States dollars (USD 19,900.-), represented by nineteen thousand nine hundred (19,900) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;
- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);
- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
  - (i) the activity of the Company has ceased;
  - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
  - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
  - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated November 30, 2015;
- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- the Sole Shareholder resolves to grant the managers of the Company full discharge for the performance of their respective mandates up to the date of the present meeting;
- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
- the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., any employee of Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., and any employee of the notary enacting this deed, each of them acting individually, to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (if any) and to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation and these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English followed by a French version, and that in case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de décembre,

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Hospiteum Corporation, une société constituée selon le droit de la République du Panama, ayant son siège social à C/O SUCRE & ASOCIADOS, 97, San Francisco, Panama City, Panama immatriculée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro 395397 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle est à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société;

- la Société a été constituée le 3 juin 2013, suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1986 du 26 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution;
- le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cent dollars américains (USD 19.900,-), représenté par dix-neuf mille neuf cent (19.900) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
- l'Associé Unique a une connaissance pleine et entière des Statuts et de la situation financière de la Société;
- l'Associé Unique décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);
- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
  - (i) l'activité de la Société a cessé;
  - (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;
  - (iii) qu'il recevra tous les actifs restants de la Société; et
  - (iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.
- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 30 novembre 2015;
- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la présente assemblée;
- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation clôturée;
- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;
- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., et à tout employé du notaire passant le présent acte, chacun d'eux agissant individuellement, de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais sans s'y limiter, les différentes déclarations fiscales restantes) et de faire tout le nécessaire pour déposer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société et les présents pouvoirs expirant un an après la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202209/110.

(150227469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

#### **Abaltex Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.563.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth december

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "ABALTEX GROUP S.A.", established and having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, incorporated by virtue of a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated July 31, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés

et Associations n° 2414 of October 2, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 141.563.

The meeting opened under the chairmanship of Mr. Anthony THILLMANY, Private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The Chairman appointed as Secretary and scrutineer Mrs. Marlène MULDER, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of a Liquidator;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Vicente CILETTI, born on the March 4, 1970 in Genève (Switzerland), residing professionally at CH-1212 Grand-Lancy, 57, Route du Grand-Lancy. ("the Liquidator").

*Third resolution*

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABALTEX GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2414 du 2 octobre 2008, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.563.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Marlène MULDER, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut

délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Vicente CILETTI, né le 4 mars 1970 à Genève (Suisse), demeurant professionnellement à CH-1212 Grand-Lancy, 57, Route du Grand-Lancy ("le Liquidateur").

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Marlène Mulder, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202207/101.

(150228220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**Utoky International Holding S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Olky International Holding S.A.).**

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 63.975.

L'an deux mille quinze, le trentième jour de novembre,

par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de Olky International Holding S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 1, Am Weischbaendchen, L-5842 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.975 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1<sup>er</sup> juillet 1998 sous le numéro 481. Les statuts de la Société

(les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 8 octobre 2008 suivant un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 octobre 2008 1998 sous le numéro 2647.

L'Assemblée a été ouverte à 10.00 heures et présidée par Aymeric ROBINE, ayant son adresse professionnelle au 37 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire pour cette Assemblée Ambroise FOERSTER, ayant son adresse professionnelle au 37 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée élit comme scrutateur pour cette Assemblée Jean-Michel Joseph PERRIER, ayant son adresse au 14 B Rue de Bichirand, 42600 Montbrison, France (le "Scrutateur").

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés le "Bureau".

#### *Composition de l'Assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

#### *Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille actions (1.000) de trente euros et quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-neuf cents (EUR 30,98669) chacune.

II. La présente Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de "Olky International Holding S.A." en "Utoky International Holding S.A." et modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts pour refléter ce changement de dénomination;

2. Suppression de la valeur nominale des actions existantes de la Société;

3. (i) Création d'une classe d'«actions traçantes» et d'une classe d'«actions ordinaires» dans le capital social de la Société, (ii) reclassement des mille (1.000) actions existantes de la Société en mille (1.000) actions ordinaires sans valeur nominale, et (iii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante-neuf cents (EUR 30.987,69), par l'émission de une (1) nouvelle «action traçante» sans valeur nominale -souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus; et

4. Modification des articles 5, 15 et 16 des Statuts afin de refléter, entre autre chose, les changements adoptés aux points 2. et 3. ci-dessus.

III. Il apparaît de la liste de présence que les détenteurs des mille (1.000) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou représentés.

L'Assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

#### *Constatation de la validité de l'Assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le Scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée de modifier la dénomination sociale de la société de "Olky International Holding S.A." en "Utoky International Holding S.A."

L'Assemblée décide en outre de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de UTOKY INTERNATIONAL HOLDING S.A."

##### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la Société.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide (i) de créer une classe d'«actions traçantes» et une classe d'«actions ordinaires» dans le capital social de la Société, (ii) de reclasser les mille (1.000) actions existantes de la Société sans valeur nominale en mille (1.000) actions ordinaires sans valeur nominale et (iii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante-neuf cents (EUR 30.987,69), par l'émission de une (1) nouvelle «action traçante» sans valeur nominale.

### *Souscription - Libération*

Les actionnaires déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Par conséquent, Gaway, une société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 810 989 491 et ayant son siège social au 14 B Rue de Bichirand, 42600 Montbrison, France, représentée par Jean-Michel Joseph PERRIER, né le 19 mars 1951 à Saint-Etienne, France, en sa qualité de président de Gaway, déclare souscrire à l'action traçante nouvellement émise par la Société sans valeur nominale pour un prix de souscription de cent vingt-quatre mille neuf cent onze euros (EUR 124.911), duquel un montant de un euro (EUR 1) est alloué au capital de la Société et un montant de cent vingt-quatre mille neuf cent dix euros (EUR 124.910) est alloué au compte de prime d'émission correspondant à la classe d'actions traçantes.

Le montant de cent vingt-quatre mille neuf cent onze euros (EUR 124.911) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire instrumentant.

À la suite de cette augmentation de capital, Gaway, représentée par Jean-Michel Joseph PERRIER, a signé la liste de présence, et a rejoint l'Assemblée qui adopta la résolution suivante.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 5, 15 et 16 des Statuts afin de refléter, entre autre chose, les résolutions adoptées précédemment, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 5.**

5.1. Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante-neuf cents (EUR 30.987,69) représenté par (i) mille (1.000) actions ordinaires, sans valeur nominale (les "Actions Ordinaires" et individuellement une "Action Ordinaire") et une (1) action «traçante», sans valeur nominale (l'«Action Traçante").

L'Action Traçante reflétera vingt-et-un virgule sept mille trois cent quatre-vingt-onze pour cent (21.7391 %) des performances et revenus des actions détenues par la société dans OLKY PAYMENT SERVICE PROVIDER, une société anonyme de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé 1, rue de Turi, L-3378, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165776 (les «Actifs Désignés», ce terme incluant non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé tout ou partie de ces Actifs Désignés, y compris tout produit résultant de vente (que ce soit en numéraire ou autre) de tout ou partie des Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés).

Les Actions Ordinaires et l'Action Traçante seront, sans considération de leur classe, collectivement désignées comme les "Actions" et individuellement une "Action". Il est fait référence aux détenteurs des Actions ensemble comme les "Actionnaires" et individuellement, un "Actionnaire". Chaque Action donne droit à son détenteur à un (1) vote.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée selon les modalités requises en matière de modification des statuts.

Cependant, aucune action d'une classe particulière ne pourra être émise à une personne autre que les détenteurs existants des Actions de cette classe, sans que les détenteurs de la majorité d'Actions de cette classe ne donnent préalablement leur accord par écrit.

5.3. En connexion avec chacune des classes d'Actions est créé un compte de prime d'émission séparé dans lequel toutes sommes ou montants reçus de temps à autres à titre de prime d'émission en relation avec la classe d'Actions correspondantes seront enregistrés.

Chaque compte de prime d'émission prendra la dénomination de la classe d'Actions correspondante.

5.4. En connexion avec chacune des classes d'Actions est créé un compte de réserve spécial séparé dans lequel toutes sommes ou montants reçus de temps à autres à titre de contribution sans émission d'Actions en relation avec la classe d'Actions correspondante seront enregistrés. Chaque compte de réserve spécial prendra la dénomination de la classe d'Actions correspondante.

5.5. Les Actions peuvent être créées au choix de l'Actionnaire, en titre unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs Actions.

5.6. Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

5.7. La société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les conditions prévues par la loi.

**" Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la société, montant qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

15.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil d'administration;

(ii) il ressort de ces comptes intérimaires que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil d'administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la société, les droits des créanciers de la société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Actionnaires doivent immédiatement reverser l'excès à la société à la demande du conseil d'administration."

15.3 Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire tel que prévue ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

a) le détenteur de l'Action Traçante aura droit (i) à vingt-et-un virgule sept mille trois cent quatre-vingt-onze pour cent (21.7391 %) des produits et revenus dérivés par la société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des Actifs Désignés, moins (ii) vingt-et-un virgule sept mille trois cent quatre-vingt-onze pour cent (21.7391 %) de tous les coûts et dépenses y relatifs, les points (i) et (ii) étant déterminés par le conseil d'administration; et

b) les détenteurs des Actions Ordinaires auront droit à tout autre montant distribuable qui n'est pas évoqué au point (a) ci-dessus, au prorata du capital investi.

**" Art. 16.**

16.1 La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

16.2 Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

16.3. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par chacun d'entre eux, en conformité avec l'article 15.3 ci-dessus.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'Assemblée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'Assemblée en langue d'elle connue, les membres du Bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: A. ROBINE, A. FOERSTER, J.-M. J. PERRIER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202913/169.

(150227626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**Amber Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.646.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de AMBER HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.646 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 du 14 janvier 2004, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Paul BETTINGEN en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 446 du 13 mai 2005;

- suivant acte reçu par le même notaire Paul BETTINGEN en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2283 du 7 décembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Colette WOHL, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui nomme comme secrétaire Peggy SIMON, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Assemblée fut valablement tenue;

II. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) Dissolution de la Société.

(b) Nomination du liquidateur.

(c) Pouvoirs du liquidateur.

(d) Instructions au liquidateur.

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Madame Beatriz GARCIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. WOHL, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202235/65.

(150227468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

**Van de Velde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.515.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FINOLUX, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 189739,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme VAN DE VELDE S.A., ci-après dénommée «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 183515, a été constituée en date du 8 janvier 2014 aux termes d'un acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 552 du 1<sup>er</sup> mars 2014.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante détient la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

7. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.

8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation GAC/2015/10923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015203200/43.

(150228058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

**Apolis Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 190.937.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

- the sole shareholder Mr Achilleas Kontogouris, Managing Director of Iolcus Investment S.A. (Greece) born in Thessaloniki, Greece, on 27 January 1960, residing professionally at 15, Karneadou str., 10675 Athens, Greece;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, being initialed *ne varietur* by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of APOLIS SICAVSIF, a société anonyme having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B190937 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed of 16 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3006, dated of 18 October 2014.

The appearing party, representing the whole capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders of the Company, take the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the articles 1 and 3 of the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to reflect the full compliance with the requirements of the law of 12 July 2013 (the “2013 Law”), as follows:

**1. Amendment of article 1 of the Articles.** “There is hereby formed among the subscriber(s) and all persons who may become holder of shares hereafter issued, a company (the “Company”) in the form of a public limited company (“société anonyme”), formed as an investment company with variable capital (“SICAV”) and specialized investment fund (“Specialized Investment Fund”), governed by the Articles of Association and by current Luxembourg laws, and notably by the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the “1915 Law”) and the law of 13 February 2007 on Specialized Investment Funds, as amended (the “2007 Law”).

The Company also qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “2013 Law”), which transposes the Directive 2011/61/EU of the European Parliament and the Council (the “AIFM Directive”).”

**2. Amendment of article 3 of the Articles.** “The Company’s exclusive object is the collective investment of its funds in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies in accordance with the provisions of the 2007 Law and applicable Luxembourg Supervisory Authority’s (the “CSSF”) circulars.

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company’s prospectus (the “Prospectus”).

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its shareholders (the “Shareholders”).

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the 2007 Law.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the articles 12(2), 28(1) and 32 of the Articles and insert an article 19(4) in the Articles in order to reflect the full compliance with the requirements of the 2013 Law and as follows:

**1. Amendment of paragraph 2 of article 12 of the Articles.** “The net asset value will be expressed in Euro and shall be determined by the Board of Directors and the alternative investment fund manager (the “AIFM”) on the basis of the fair valuation of the underlying assets of the Company as provided by the Board of Directors on each valuation date by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company.”

**2. Insertion of a fourth paragraph in article 19 of the Articles.** “The Company may also designate an AIFM in compliance with the provisions of the 2013 Law.”

**3. Amendment of the first paragraph of article 28 of the Articles.** “The Company shall enter into a depositary agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the 2007 Law and of the 2013 Law. The depositary shall assume towards the Company and the Shareholders the responsibilities set out the depositary agreement, the 2007 Law, the 2013 Law and any other applicable law.”

**4. Amendment of article 32 of the Articles.** “Reference is made to the provisions of the 1915 Law, and the 2007 Law and the 2013 Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to replace the reference to the “Private Placement Memorandum” by “Prospectus” in the Articles and to amend articles 7, 9(2) a), 10, 11(2) b), 11(5), 12(1), 14, 19(3) and 27 accordingly in order to replace the

reference of "Private Placement Memorandum" by "Prospectus" to reflect the full compliance with the requirements of the 2013 Law and the update of the prospectus of the Company;

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015202244/78.

(150227031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

**Delos Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.088.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1641 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202434/9.

(150227307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

**Acres Financial, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.376.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 4 décembre 2015 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 138 376, au nom de la Société ACRES FINANCIAL S.A.R.L.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: EUR 43.500,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2015203295/21.

(150230007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

---